

La Semaine du dimanche

A l'appel de la Ligue du Dimanche journaux et revues ont publié, durant la semaine du 24 avril 1930, des articles consacrés à l'observation du repos dominical.

Ces écrits nous ont paru mériter d'être conservés. A les relire notre fidélité à la loi divine ne pourra que se fortifier. Ils fourniront en outre aux catholiques, de plus en plus nombreux, que la situation actuelle révolte et qui voudraient tenter quelque effort pour l'améliorer des arguments solides et un plan de campagne uniforme.

Nous regrettons de ne pouvoir réunir dans cette mince brochure tous les articles parus. Si on lui fait bon accueil, une deuxième paraîtra peut-être.

LES ÉDITEURS

197.

HN

31

E34

v. 197

1930

La Semaine du dimanche

*Pourquoi cette campagne? — Une loi ouvertement violée
— Faits et témoignages — Le devoir des bons citoyens*

La Ligue du Dimanche organise, cette année encore, une vigoureuse campagne.

Autorités religieuses et civiles, presse de tous les partis, maîtres de l'enseignement primaire et secondaire ont accepté d'y prendre part.

Durant une semaine, du haut de la chaire, dans les journaux et revues, de la tribune des professeurs, sur le sceau qui marque chaque lettre déposée à la poste, la même consigne retentira, ici en paroles ardentes, là avec le laconisme des actes officiels: *Observez le dimanche.*

En vérité, à moins d'être à la fois sourd et aveugle, personne ne pourra échapper à ces avertissements répétés.

Mais pourquoi tout ce branle-bas? Et ne vient-on pas encore enfoncer une porte ouverte? Qui donc ignore dans notre province le précepte du Décalogue? Et s'il se trouvait quelque païen pour n'en avoir pas connaissance, la législation de ce pays ne dresse-t-elle pas devant tous les citoyens qui l'habitent les dix-sept articles de sa « loi concernant le jour du Seigneur »?

En théorie, oui: lois civiles et lois ecclésiastiques s'accordent au Canada pour faire respecter le dimanche. Celui qui le viole ne s'insurge pas seulement contre Dieu, il transgresse un ordre positif du gouvernement de son pays. Il mérite punition. Sa conduite ne saurait être longtemps tolérée. Pas besoin alors, pour le mettre au pas, de campagne, de prédication, d'avis.

Oui, en théorie. Mais dans ces matières, ce sont les actes surtout qui comptent. Et de l'une aux autres la distance est parfois longue. Tel est bien le cas pour l'observance du dimanche.

Décrété par la loi fédérale, approuvé par notre législature provinciale, le repos dominical s'impose à tous dans le Québec. Même en ne la considérant qu'au point de vue civil, — abstraction faite du précepte divin, — cette loi doit être autant respectée que les règlements d'hygiène ou de sécurité dans les usines, que la régie gouvernementale des liqueurs alcooliques, que les règles qui concernent la chasse, le port des armes, la conduite des automobiles, etc., etc.

Or voilà le fait étonnant, scandaleux, révoltant! Alors que les autres lois dont nous venons de parler sont observées grâce à l'active surveillance des autorités, celle-ci — mille fois plus importante — est ouvertement violée.

Elle est violée dans les usines de pulpe et de papier, là où le mal a débuté, et dans certaines grosses industries, comme la fabrication du ciment: le grand scandale de Montréal; elle est violée sur les chemins de fer, dans la réfection des routes et dans la construction; elle est violée dans des entreprises de moindre envergure — ainsi les boulangeries — où on sacrifie les droits de Dieu plutôt que de s'imposer les frais d'un nouvel outillage ou d'une double équipe; elle est violée dans un nombre croissant de magasins: épiceries, pâtisseries, fruiteries, dont le commerce nullement nécessaire le dimanche se fait maintenant à cœur de jour: elle est violée dans des amusements payants, tels que théâtres et cinémas, ouverts en violation directe de la loi.

Arrêtons cette énumération. Mais sont-ce là de pures conventions ou des faits réels? Qui ne les a constatés? Ah! sans doute, il y a l'autre côté de la médaille, le côté consolant: nos églises remplies, le dimanche, de fidèles, hommes et femmes; la majorité de la population se re-

fusant encore à tout travail; nos campagnes à peine touchées par ce chancre...

Certes, ce n'est pas nous qui nierons cet aspect édifiant de notre vie dominicale. Nous avons le droit de nous en glorifier hautement, car peu de pays peuvent présenter un tel spectacle.

Mais ces constatations ne contredisent en rien ce que nous avons affirmé plus haut. Elles laissent intacts les faits exposés. Et loin de nous porter à nous croiser les bras dans une béate sécurité, elles doivent au contraire nous inciter à tout mettre en œuvre afin de garder à nos dimanches leur caractère traditionnel, afin d'empêcher cette dégradation déjà commencée et qui se poursuit si rapidement.

N'est-ce pas la leçon qui nous vient de tant de pays? Une première violation, non réprimée, en amène une autre. La brèche s'élargit peu à peu. Bientôt il est trop tard. L'ennemi est maître de la place.

Fasse le ciel que nous puissions encore arrêter chez nous les progrès d'un mal déjà si avancé!

« Je viens de causer avec un de mes ouvriers, m'écrivait hier un curé d'un de nos centres industriels. Il m'a affirmé n'avoir pu entendre la messe que trois fois durant toute l'année. Ils sont plusieurs comme cela. Et ils n'osent parler. Ils m'ont demandé de vous écrire pour que vous leur veniez en aide. »

Nous avons d'ailleurs la déclaration explicite de nos évêques dans leur lettre collective de 1922: « Il faut bien l'avouer, on tend à oublier, dans notre catholique province, le commandement relatif au repos dominical, naguère si fidèlement et si universellement observé parmi nous. Et même le mal est déjà tel qu'en certains endroits il est devenu une sérieuse menace pour la foi et pour les bonnes œuvres et une véritable plaie sociale. »

Que faire alors?

Deux choses. D'abord s'abstenir soi-même rigoureusement de toute action contraire à l'observance du dimanche. Dans les cas douteux nous devons être plutôt stricts, puisqu'il s'agit de réagir et de donner un vigoureux coup de barre à droite.

Ensuite travailler à faire disparaître cette plaie. Nos chefs spirituels nous le demandent. Dans une deuxième lettre datée du 21 novembre 1927, l'épiscopat de notre province adjure les fidèles de « veiller avec soin à ce que les dimanches et les fêtes d'obligation soient religieusement observés ». Et il continue: « Ayez à cœur par votre vigilance et votre exemple de maintenir le jour du Seigneur en grand honneur parmi nous et de ne permettre à personne de venir le profaner et d'en faire un jour de malédiction. »

Comment répondre à cet appel? Nous l'avons maintes fois répété: seules les autorités civiles sont assez puissantes, au point où le mal en est rendu, pour arrêter ses progrès. La loi, d'ailleurs, leur met en mains toutes les armes. Elles n'ont qu'à s'en servir.

S'efforcer par des interventions individuelles et collectives d'amener nos gouvernants à agir, voilà donc la seconde tâche qui s'offre à nous. Elle est importante. Si nous gagnons ce point, tout est gagné.

* * *

Telles sont, brièvement esquissées, les raisons d'être de la campagne qu'entreprend la Ligue du Dimanche. Elles toucheront, je l'espère, ceux que cette initiative pouvait laisser indifférents et dont le concours nous serait, cependant, précieux. Car tous peuvent, au moins de leurs prières, soutenir notre effort.

De la moindre aide matérielle ou spirituelle nous serons profondément reconnaissants.

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

II

La Semaine du dimanche

« La Ligue du Dimanche, désireuse de poursuivre l'œuvre qu'elle a entreprise, a décidé d'appeler de nouveau l'attention des fidèles sur la sanctification du dimanche. Elle nous demande de consacrer la semaine du 27 avril au 4 mai à cette importante question. Cette heureuse initiative a mon entière approbation. »

Ainsi s'exprime S. G. Mgr Papineau dans une circulaire qui a été lue, dimanche dernier, au prône des églises paroissiales du diocèse. Et ces lignes de Sa Grandeur ne sont qu'un écho des nombreuses allocutions qu'Elle a prononcées sur le sujet. L'an dernier, en effet, lors de sa visite pastorale. Elle n'a pas manqué une occasion de rappeler aux fidèles des paroisses visitées la nécessité d'observer religieusement le dimanche, de s'abstenir, ce jour-là, de toute œuvre servile et de tout amusement défendu.

Ses appels répétés à l'esprit catholique de la population n'ont pas été vains. Aussi, le délégué joliettain, à la dernière réunion des membres de la Ligue, pouvait-il annoncer que, dans la région de Joliette, il y avait amélioration; que les deux grandes compagnies de papier avaient cessé pour de bon toute production le dimanche.

Nous enregistrons avec plaisir cette amélioration. Mais il y a encore du chemin à faire. Il y a le cinéma qui fait son petit commerce, le dimanche comme la semaine, et qui encaisse, ce jour-là, le plus clair de ses profits; il y a certains hôteliers qui sont loin d'être scrupuleux sur l'observation du repos dominical; il y a trop de marchands, surtout dans les paroisses, qui vendent un peu plus le dimanche que la semaine; il y a... Mais inutile

d'insister: les violations du repos dominical sont encore nombreuses, même dans notre région.

Et dire que nous sommes malgré tout mieux partagés que d'autres. En effet, dans les régions de Québec, Montréal, Trois-Rivières et, surtout Hull, de grandes compagnies ou des entrepreneurs puissants ont violé, toute l'année dernière, et violent encore effrontément la loi du dimanche.

C'est triste! C'est infiniment triste.

Comme la Ligue a donc raison de remettre cette question à l'ordre du jour, de rappeler pour la centième fois les graves conséquences d'une pareille violation de la loi!

Et qu'on n'aille pas la taxer d'ingérence politique. Tous ses membres: des juges, des religieux, des prêtres, des sociologues, sont en dehors ou au-dessus de toute politique. Le bien seul de la communauté les pousse à agir.

Que ces appels répétés à la population finissent par éclabousser certains politiciens surtout ceux qui ont mission de faire observer la loi, c'est possible. Mais ceux-là qui en souffriront, le jour où l'opinion publique se réveillera, n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes. C'est sur leur propre poitrine qu'ils devront faire leur *mea culpa*.

En attendant, les membres de la Ligue ne peuvent « s'empêcher de voir ce qui se passe, d'entendre ce qui se dit, de prévoir ce qui s'en vient. Or, il est certain que de graves abus ont lieu » et que ces violations du repos dominical nous acheminent « logiquement vers un désastre social et moral ».

Mais que peuvent faire les autorités pour enrayer le mal? Simplement ce qu'elles font pour l'observation de toute autre loi. La Commission des liqueurs, le département de la voirie ont leurs agents chargés de rechercher les violateurs de la loi et de leur faire payer chèrement

leur imprudence ou leur témérité. Pourquoi ne pas en agir ainsi avec la loi du repos dominical. « Le gouvernement seul possède l'autorité nécessaire à la restauration du respect du dimanche. » C'est l'opinion de juristes éminents et de tous les hommes bien pensants.

La Ligue du Dimanche a donc raison de faire, de nouveau, cet appel aux autorités provinciales :

« Un gouvernement catholique ne peut pas laisser se perpétrer une telle violation dont le résultat le plus net sera la déchristianisation de notre peuple. Il se doit de trouver les moyens d'y mettre fin et de l'empêcher à tout jamais de se répéter. »

Albini LAFORTUNE, ptre

— Joliette, 26 avril 1930

L'Action Populaire

III

La Semaine du dimanche

Depuis plusieurs années, vingt-cinq ans environ, on parle souvent de l'observance du dimanche. *Le Devoir*, en particulier, — et c'est un hommage de plus à rendre à M. Héroux, — n'a pas laissé passer une occasion de réclamer en faveur du dimanche, de protester contre sa profanation. Une Ligue s'est formée qui s'appelle *La Ligue du Dimanche*, dont le but est de s'occuper du précepte dominical. Toute une campagne menée ici même et dans les paroisses de la ville, contre le cinéma du dimanche, a remué beaucoup d'idées à ce sujet. Elle a obtenu un verdict favorable des tribunaux. Ceux qui la dirigeaient n'ont pas cru devoir aller plus loin. L'année dernière, nous avons eu le mois du dimanche. Cette année nous aurons la semaine du dimanche, du 27 avril au 4 mai.

Il est donc assez peu de questions dont on ait autant parlé en ces dernières années. C'est un mauvais signe; et c'en est un bon aussi.

C'est un mauvais signe. En effet, si une institution existante est discutée, c'est, comme de juste, parce qu'on l'attaque. Et c'est malheureux que le dimanche soit attaqué: il est la sauvegarde de la vie religieuse. Que faire, à la vérité, avec des peuples qui, constamment penchés vers la terre, n'ont pas même un jour pour regarder le ciel? Je n'insiste pas, c'est l'évidence même.

Mais c'est un bon signe aussi, tout ce bruit autour du dimanche: c'est qu'on ne peut pas y toucher sans que la multitude elle-même se lève pour le défendre.

Le dimanche n'est pas simplement une pratique que l'on tolère, que l'on supporte avec indifférence et un peu d'ennui. C'est le jour du Seigneur et nous tenons à le garder tel. Qui donc n'a pas été édifié par le spectacle de nos dimanches? A la ville c'est le remous de la grande foule qui, à quatre, cinq reprises, remplit à déborder nos vastes églises depuis les petites heures jusqu'à midi; à la campagne c'est l'édifiant pèlerinage qui, bravant les soleils d'été ou les grands froids d'hiver, échelonne le long de nos routes la carriole ou l'automobile, le petit enfant ou le « rentier » de nos villages.

C'est tout le dimanche de chez nous qui me revient en mémoire! Seigneur! gardez-nous toujours nos touchantes traditions.

Notre dimanche ne tombera pas, mais il est attaqué. Et nous devons nous organiser pour sa défense. Il y a certes, du travail de fait; il en reste encore à faire.

Mais ce n'est pas aux seuls prêtres que revient cette tâche. « Nous voudrions voir se lever toute une phalange d'apôtres laïques qui, mettant en pratique, les directives de Pie XI, sur l'action catholique, se feraient

les hérauts du précepte dominical. Notre ambition est-elle trop haute? Nous souhaitons que dans toutes nos associations catholiques: Société Saint-Jean-Baptiste, Association catholique des Voyageurs de commerce, A. C. J. C., Syndicats catholiques nationaux, Union catholique des Cultivateurs, Chevaliers de Colomb, Association catholique des Employés de chemin de fer, Société des Artisans, Alliance Nationale, Forestiers Catholiques, Comités paroissiaux..., toutes ces sociétés et non seulement au Conseil central, mais dans chaque section ou cercle qui tient des assemblées régulières, il y ait sinon durant la semaine même du dimanche — ce qui ne serait pas partout facile, au moins à cette époque, — une causerie ou conférence sur l'observation du dimanche. »

* * *

Allons plus loin. Et demandons-nous pourquoi dans une ville catholique comme la nôtre, dans une province catholique comme la province de Québec, notre loi sur le dimanche n'est pas munie de sanctions pratiques, facilement applicables, efficaces.

La loi du dimanche est une loi qu'on peut violer sans qu'il ne nous arrive rien. Il faut faire des cas! Il faut faire des preuves! et l'on n'aboutit pas.

Je sais bien qu'on va nous supplier de ne pas dresser des bûchers d'inquisition à tous les coins de rue pour y brûler les violateurs du dimanche. Et il ne manquera pas de gens, aux prétendues idées larges, pour jeter les hauts cris. Parlons-en donc un peu de cette largeur de vues!

Je me demande si je n'ai pas déjà cité à l'ordre du jour ce petit village des Laurentides où il n'y avait

qu'un seul citoyen de langue anglaise. Savez-vous ce qu'on lui a fait ? Dans notre pays fier de ses institutions britanniques qui veulent que la majorité gouverne... on l'a élu maire ! Largeur de vues !

Est-ce en vertu de notre caractère hospitalier si vanté que nous donnons aux autres ce que nous avons de meilleur ? Nous prenons peut-être les étrangers pour des visiteurs ! Et les Juifs, ça pourrait bien aussi être *de la visite* ! Mais *de la visite* qui ne part pas souvent quand elle est établie chez nous et qu'elle s'y trouve bien ! Quoiqu'il en soit, quelles précautions n'a-t-on pas apportées dernièrement à ne pas blesser *leur fierté nationale* au prix du sacrifice de nos privilèges. Largeur d'idées !

Il est un axiome, britannique lui aussi, dont nous devrions nous inspirer plus habituellement : *What we have we hold*. Or ce que nous avons en propre, ce à quoi nous devrions tenir par-dessus tout c'est notre religion. Et notre religion c'est en grande partie notre dimanche. L'affirmation peut paraître exagérée. Elle demeure vraie.

Ce que nous avons en propre, ce à quoi nous devrions tenir par-dessus tout, ce sont nos traditions nationales. Et notre dimanche, tel que nous l'observons, est une de nos plus précieuses traditions.

Ce que nous avons en propre, ce à quoi nous devons tenir par-dessus tout, c'est notre paix sociale. Et le dimanche en gardant notre peuple ce qu'il est, religieux et traditionnel, assure la tranquillité de l'ordre.

Travailler pour le dimanche c'est travailler pour la race, pour la patrie et pour la religion.

A. HARBOUR, ptre

IV

Le Repos dominical

Toute cette semaine en est une de revendication du respect du dimanche. La violation de la loi du Seigneur au sujet du repos dominical est devenue tellement flagrante; tellement fréquent est le mépris ouvertement affiché pour l'observance des lois divines et humaines, que les autorités religieuses commandent des prières publiques pour remédier au mal. C'est-à-dire qu'on agit à l'égard de la violation du dimanche dans notre catholique province de Québec, comme on agit vis-à-vis d'un fléau que l'on veut conjurer avec le secours du ciel.

Nous en sommes là. A la réflexion, il est clair que les lois ne sont que ce que nous voulons qu'elles soient. Il est indiscutable aussi que ceux qui appliquent les lois, quand celles-ci sont bonnes, le font à la satisfaction du public qui leur donne le pouvoir. Autrement le public marquerait sa désapprobation d'une tolérance de lois violées, par le renvoi du pouvoir de législateurs incompetents. Ceci toutefois n'est vrai qu'en théorie. En pratique, on s'aperçoit qu'il en va parfois autrement.

Et c'est parce qu'il en va autrement en pratique qu'en théorie que nous pouvons voir ce qui se passe dans notre province de Québec au sujet de la violation de la loi du dimanche. Cette violation se généralise malgré de nombreuses et fréquentes dénonciations, et malgré l'affirmation du pouvoir public que tout ce qu'il y avait moyen de faire pour assurer le respect de la loi, avait été fait. A ceux qui s'étonnaient de voir le gouvernement si anxieux de faire respecter d'autres lois, si impuissant devant la violation de la loi dominicale, on a répondu que c'était

méconnaître le bon vouloir du gouvernement, et que au surplus, on risquait de gâter la chose en en faisant une sorte de question politique.

Et pendant que durent toutes ces tergiversations, et ces échappatoires oiseuses, notre province de Québec donne de plus en plus le scandale du mépris du dimanche. Elle le donne aux provinces anglaises qui, elles, se sont placées tout uniment sous la loi fédérale, qui est en définitive la loi par excellence qui assure de la part de tous le respect du repos dominical. Avec la loi fédérale, il n'y a pas d'échappatoire possible. Tout travail rémunéré est interdit, hormis les œuvres de nécessité publique, comme le transport. Mais encore là, on restreint le transport à ce qui est strictement nécessaire pour l'intérêt général de la population. Tout amusement payant le dimanche est interdit. Sous aucun prétexte les théâtres, les cinémas, les cirques et autres divertissements semblables ne sont possibles là où la province est régie par la loi du jour du Seigneur. Il n'y a pas d'intervention d'autorité qui vaille; aucune influence contraire n'est admise; tout le monde est soumis au respect de la loi.

Lorsque la loi du dimanche a été passée à Ottawa, les gens du Québec ont déclaré que cette loi leur paraissait trop rigoureuse; que c'était vouloir imposer le puritanisme d'Ontario à tout le Dominion; que, au surplus, si d'autres provinces y voulaient trouver leur bonheur, la chose n'irait pas de même dans Québec. Parce que Québec, profondément religieux, n'est cependant pas puritain, et ne veut pas l'être jamais. On disait qu'on sait sanctifier le jour du Seigneur dans le Québec, sans croire qu'il faille pour cela se priver d'acheter un cigare et faire un tour de tramway.

Et de fait, pour qu'on puisse louer le Seigneur dans Québec, tout en achetant un cigare et faisant le tour de

tfamway, on a fait inclure dans la loi fédérale une prudente réserve en ce qui concerne l'application de cette loi dans le Québec. On a fait déclarer que la loi fédérale ne serait applicable dans le Québec qu'en autant que le Procureur général le trouverait bon. On croyait nous préserver ainsi contre les excès du puritanisme ontarien. Cette réserve dérogoire en faveur du Québec a cependant eu des conséquences qu'on était loin de prévoir. Il est arrivé que même les lois passées par notre propre gouvernement de Québec au sujet du repos dominical n'offrent plus aucune garantie de certitude. On ne sait plus si légiférer au sujet du dimanche est bien de la compétence de notre gouvernement provincial, ou si ce n'est pas plutôt du domaine exclusif d'Ottawa. Chaque cause en violation de la loi dominicale risque de devenir une cause type, et de traîner de tribunal en tribunal afin de savoir si oui ou non la loi provinciale est *ultra vires*.

On imagine que, en face de ce salmigondis légal, les violateurs du respect du dimanche s'en donnent à cœur joie. Non seulement on peut, sans être inquiété, acheter un cigare dans le Québec le dimanche, mais on peut tenir boutique ouverte en une infinité de cas, battre monnaie de toutes façons, et faire des bénéfices que l'on déclare plus payants le dimanche que la semaine. On a mêlé tellement les choses à ce sujet que même nos bonnes municipalités ne sont plus maîtresses chez elles, et qu'elles assistent impuissantes à de flagrants abus.

On comprend qu'en face d'un pareil état de choses, nos autorités ecclésiastiques nous commandent de nous tourner vers le ciel, et d'implorer le Seigneur de donner aux gouvernants comme aux gouvernés l'énergie morale qui assurera la réintégration de toute notre province

dans la voie droite, la voie du respect de la loi divine et de la compréhension de nos lois humaines.

Pour notre part, aux Trois-Rivières, le mal est si grave que nous avons l'humiliation d'être cités comme un endroit où le dimanche est impunément violé. Un journal des Cantons de l'Est publiait l'autre jour cette constatation attristée d'un curé de l'une de nos belles paroisses de la rive sud... « Il y a quelque deux ans, écrit ce prêtre, j'entreprenais un petit pèlerinage au Cap-de-la-Madeleine. Je traversais la ville des Trois-Rivières et j'étais non loin des ponts. C'était le dimanche et pourtant une longue file d'ouvriers chevauchaient sur la rue. Ils étaient en habit de travail et sortaient, pour la plupart, m'a-t-on dit, des moulins à papier. Je regardais avec tristesse ces jeunes gens, la figure étiolée et vieillie avant l'âge, leur vue était agitée, leurs conversations bruyantes, mêlées de rires entrecoupés et forcés, leurs gestes et toute leur démarche me paraissaient nerveux, et attestaient une fatigue longuement acquise. Je me suis enfui comme un timide Israélite aurait déserté Babylone, mais l'impression pitoyable et pénible de cette phalange déprimée ne me laissait pas... »

Nous aurions aimé autant que, en la circonstance, notre ville des Trois-Rivières n'offrit pas ce spectacle déprimé à l'œil d'un étranger de passage ici. Le mal du mépris du dimanche n'est peut-être pas plus grand ici qu'ailleurs. Mais tel qu'il est, il présente une situation tellement grave que ce devient le devoir de l'heure présente de tout mettre en œuvre pour le conjurer. La violation du dimanche est indigne du Québec.

Joseph BARNARD

Autour du septième jour

Depuis que le monde est monde, il est entendu qu'après six jours de travail un septième est pour se reposer. Six jours pour gagner son pain à la sueur de son front, un pour penser au paradis terrestre perdu. Six jours de prise de corps avec la terre, un pour regarder au-dessus de la terre.

DU DÉCADI AUX QUATRE JOURS DES SOVIETS

Une sagesse plus haute que celle des hommes leur a fait don du cycle de la semaine faite à la mesure de leur faiblesse. Il est arrivé que par un mouvement de révolte folle on a tenté de changer cela. La Révolution française inventa le décadi, avec sa journée de repos à tous les dix jours. La campagne française s'en moqua. Le décadi sombra dans le ridicule...

Les rouges de la Russie viennent d'imaginer la semaine des quatre jours. L'invention est d'une substilité satanique. Staline et ses collègues ont décidé que, si les enfants appartiennent à l'État qui les place dans des pouponnières, les femmes n'ont plus droit de demeurer au foyer; elles doivent aller, comme les hommes, au travail de l'usine, du bureau... Ah! elle existe en Russie bolchéviste, ce que les beaux diseurs appellent l'émancipation de la femme. Elle est décrétée chez les rouges, et que c'est triste cet esclavage!...

Donc Staline tente d'établir dans la Russie la semaine de quatre jours de travail, pour les femmes aussi bien que pour les hommes. Le système est de rotation. Dans la même usine, deux ou trois équipes se partagent successivement les heures de travail, et à tour de rôle se reposent

le cinquième jour. De la sorte, un désir cher aux Soviets menace de se réaliser: celui de détruire le foyer domestique, en même temps que de faire disparaître le dimanche. Entreprise folle. Staline pourra séparer la famille, faire que la femme travaille aujourd'hui dans une usine, que l'homme y travaille le lendemain, de sorte qu'ils ne puissent avoir un même jour de repos. Mais Staline ne réussira pas à détruire dans les cœurs l'idée de famille; elle y est de toute éternité, et le bolchévisme ne sera plus qu'elle subsistera toujours...

La semaine rouge est imposée dans plusieurs villes de la Russie. Il sera difficile de la faire accepter par l'énorme masse des travailleurs de la terre dans un pays de plus de cent millions d'habitants. C'est dans les vastes campagnes que la réforme de Staline rencontrera une résistance obstinée de la part des populations russes, comme d'ailleurs le bolchévisme même qui n'est guère sorti des villes.

Comme les populations rurales savent et peuvent mieux se défendre contre les désordres, les folies révolutionnaires, que les masses urbaines! Quelles qu'en soient les raisons, les faits sont là qui confirment ce qu'enseigne l'expérience des siècles et des autres pays.

Nous parlons des assauts portés contre le dimanche. Voyez comme il en est dans notre pays, et plus particulièrement dans notre province. Comme en Russie et ailleurs, c'est dans l'industrie et le commerce, situés dans les villes, qu'on voit les violations les plus déplorables contre la loi du repos dominical.

En parlant du dimanche violé dans l'industrie et le commerce, on songe à un peuple formé plus que tout autre d'industriels et de commerçants, qui a offert au monde un exemple admirable par son respect traditionnel du jour du Seigneur. En 1900, au commencement de

ce siècle, Mgr Gibier citait dans ses conférences cet exemple qui est celui de l'Angleterre. Chaque dimanche, disait-il, l'Angleterre, cette nation industrielle, dont on peut dire que toute la pensée est dans le calcul et toute l'âme dans l'ardeur du gain, s'arrête brusquement comme un vaisseau qui s'assoit sur ses ancres.

Mgr Gibier rappelait ces paroles de Macaulay, qui disait à la tribune de son pays: « Nous, Anglais, nous ne sommes pas plus pauvres, mais plus riches, parce que depuis des siècles nous donnons au repos un jour sur sept. Cette journée-là n'est pas perdue. Pendant que l'industrie s'arrête, que la charrue se repose dans le sillon, que la Bourse est silencieuse, que la fabrique laisse éteindre ses fourneaux, il se fait un travail tout aussi important au bien-être des nations que celui qui s'accomplit dans les jours ouvrables. L'homme, cette machine des machines, répare ses forces, se remonte et retourne le lundi à son travail avec l'esprit plus lucide, le cœur plus satisfait et une nouvelle vigueur physique. »

Nous devrions retenir ces paroles du grand Macaulay témoignant d'une Angleterre devenue prospère, devenue la banquière des autres nations, *parce que depuis des siècles elle donnait au repos un jour sur sept, le dimanche.*

L'HISTOIRE D'UNE PETITE VILLE

Ne pas travailler le dimanche enrichit; et, inversement, travailler le dimanche appauvrit. Comme on a pu l'apprendre depuis un an chez nous!

Ce fut bien triste de voir il y a peu d'années un Conseil municipal de cette province refuser de dénoncer une usine de papier qui faisait travailler ses ouvriers le dimanche. On aurait dit d'une complicité avec cette compagnie installée dans leur petite ville. Ce qui est plus déplo-

rable, c'est que ce Conseil municipal agissait ainsi par pure partisanerie politique. Or, depuis, le chômage est venu visiter cette population. Et durant l'hiver, elle eut à souffrir. Non seulement l'usine de papier ne produisit plus le dimanche, mais seulement trois ou quatre jours de la semaine, et des fois moins que cela, et à capacité réduite.

S'il est une industrie où l'on ait travaillé le dimanche dans cette province, n'est-ce pas celle du papier? En est-il une dans laquelle il y ait eu plus de chômage cet hiver?

Chacun a le devoir de faire en sorte que le repos du septième jour soit observé dans le commerce, l'industrie, partout. On en a le devoir en tant que patron, qu'employé, que citoyen, que client, qu'acheteur, etc...

Et les actionnaires, en tant que tels, n'ont-ils rien à faire avec le respect du dimanche? Les actionnaires des grandes compagnies, voilà une classe de gens qui semblent oublier qu'ils ont un autre rôle que celui de recevoir leurs dividendes. Voici l'appel que Mgr Gibier leur lançait en France, aux actionnaires: « Je m'incline chapeau bas devant vous, car vous êtes une puissance, vous êtes le maître, le patron véritable. Vous tenez les cordons de la bourse. C'est de vous qu'émanent le Conseil d'administration, le directeur. Or, votre rôle ne se borne pas à percevoir tranquillement les revenus de vos actions: Élevez la voix dans les assemblées générales. Parlez, interpellez. Le jour où les actionnaires le voudraient bien et s'entendraient pour le vouloir, le repos dominical serait acquis au personnel, au moins dans une large mesure. »

Joseph DANDURAND

— Québec, 2 mai 1930

L'Action Catholique

VI

Le Respect du dimanche

Chacun fait-il ce qu'il peut ?

Nous en sommes rendus au milieu de « la semaine du dimanche ».

Chacun était invité à y faire sa part.

L'avons-nous faite ?

Avons-nous songé à prier pour que cesse le fléau et le scandale qui est en voie de donner au peuple canadien-français figure d'athés ?

Avons-nous surtout songé à faire un retour sur nous-même et à chercher si nous n'avons personnellement rien à nous reprocher sur ce point.

* * *

La loi du moindre effort a eu beaucoup à faire avec la déchéance du dimanche.

Comme il n'est pas nécessaire d'être présent ce jour-là au bureau ou à l'atelier, il y en a qui ont cédé trop facilement à un prétendu besoin de repos, et n'ont quitté le lit que l'heure de la messe passée.

Etes-vous de ceux-là ? Et si vous avez des enfants, êtes-vous de ceux qui leur ont donné ce spectacle ?

Le dimanche, si vous aviez projeté une promenade, êtes-vous de ceux qui se sont surtout préoccupés du lieu à atteindre sans trop vous rappeler qu'il y avait une messe à entendre d'abord ? Et le gibier, et le poisson, ne vous ont-ils pas trop souvent détourné du chemin de l'église ?

Le dimanche, s'il vous prenait envie d'aller chercher un cigare de votre choix, vous êtes-vous demandé si le

pauvre diable qui attend ce jour-là les clients derrière le comptoir, n'est pas là à cause de vous ?

Êt le dimanche, même si vous avez assisté à la grand'-messe avec les vôtres, à l'heure du départ, l'après-midi, si vous avez constaté qu'il fallait faire le plein de gazoline, huiler ceci ou graisser cela, que votre voiture avait besoin d'un lavage, vous êtes-vous dit, pendant que le pauvre diable en salopettes graisseuses s'affairait autour de l'auto ou se traînait dessous, s'il n'était pas là à cause de vous et de vos semblables ?

En y réfléchissant quelque peu on trouverait ainsi une foule de gens qui travaillent le dimanche, à cause de l'inconscient égoïsme des autres.

Est-ce de nécessité, cela ?

Et ce spectacle du travail du dimanche devenu banal n'est-il pas de nature à rendre indifférent, et à faire perdre la notion de ce qui est nécessaire et de ce qui ne l'est pas ?

* * *

Sans doute, s'amuser est légitime et chose absolument permise. Mais pas au point qu'il faille sacrifier le dimanche pour faciliter les amusements.

Il en est un peu dans ce domaine comme il l'est dans celui des dettes.

Pour certaines gens, la question n'est pas de s'endetter, mais de se procurer ce que l'on désire, ou ce dont on croit avoir besoin. Quant au créancier, qu'il courre après son dû, s'il n'a pas le talent ou la poigne nécessaires pour se faire payer. La justice qui oblige à la restitution, même si la loi ne peut plus y contraindre, on n'y songe pas.

Le dimanche, on se conduit avec la même désinvolture. Du devoir impérieux de rendre d'abord à Dieu ce qui lui est dû, on n'a cure. Le droit de se reposer, de se

détendre, de se récréer prime tout le reste. Et, en avant la danse ou la bamboche du samedi. La messe, on n'ira pas ou on y dormira. (Les choses en sont rendues au point que dans plusieurs églises on est obligé de recourir à la police pour maintenir l'ordre aux messes matinales.)

Le dimanche est le jour où, dans certains hôtels, on loue les chambres à l'heure.

Le dimanche est le jour où les théâtres font plus large recette, et les habitués sont si attachés à la coutume qu'ils seraient désespérés si on les privait de ce moyen de *tuer le temps*.

* * *

Sans doute toutes ces mauvaises habitudes n'ont pas la gravité des grandes entreprises qui ont fait du dimanche un jour ouvrable comme les autres. Mais elles y préparent, elles les facilitent.

Nous avons donc à nous accuser sérieusement si nous sommes traités en parias par des étrangers qui viennent exploiter nos ressources, et nous obligent à agir en renégats pour participer aux bénéfices.

Nous avons laissé s'émousser notre volonté dans les plaisirs faciles; nous n'avons plus assez de fierté pour nous redresser devant ceux qui nous traitent en quantités si négligeables, qu'ils ne nous concèdent même pas le titre de chrétien!

Il est temps de nous ressaisir.

Il est temps de nous poser des questions.

Il est temps de ne pas fuir devant les réponses, mais d'accepter courageusement la ligne de conduite qu'elles nous révéleront.

Jules DORION

L'Action Catholique

VII

Pour la répression du travail
du dimanche¹

PLAN DE CONFÉRENCE

La Semaine du dimanche a lieu du 27 avril au 4 mai. Nous en avons déjà dit la nature et le but. Pour faire triompher la grande cause à laquelle nous nous sommes voués, cause vitale s'il en fût, la population a besoin d'être éclairée et stimulée. Il faut qu'elle se rende compte de la violation croissante du précepte dominical dans notre province et de ses terribles conséquences.

Au courant du mal, de ses progrès, de ses résultats, il sera assez facile de l'entraîner à agir énergiquement. C'est pourquoi cette campagne est surtout éducative. La plupart des moyens mis en œuvre visent ce but.

Nous lui avons donné cependant, cette année, un deuxième caractère, celui d'expiation. Comment ne pas redouter les maux qui nous menacent? A plusieurs endroits des Écritures le bon Dieu nous avertit des châtiements qu'il réserve aux violateurs du dimanche. Nous y lisons les peines dont furent frappés plusieurs d'entre eux. Ne devons-nous pas faire quelque chose pour éviter à notre peuple un tel sort, pour calmer la colère divine? La journée du premier vendredi du mois, le 2 mai, est réservée à cette tâche réparatrice.

Pour que notre campagne d'éducation réussisse, de nombreux concours nous sont nécessaires. Prêtres en chaire, professeurs dans les écoles, journalistes dans les

1. Cet article qui contient un plan de conférence a été adressé aux journaux catholiques par la Ligue du Dimanche au milieu d'avril. Elle a communiqué aussi aux *Semaines religieuses* de Montréal et de Québec le canevas d'Heure sainte qui suit.

journaux et revues ont promis leur collaboration. Le gouvernement fédéral veut aussi nous apporter, cette année encore, son précieux appui. Les bureaux de poste des principales villes oblitéreront les timbres avec l'inscription bilingue: *Observez le dimanche.*

Mais nous désirons davantage. Nous voudrions voir se lever toute une phalange d'apôtres laïques qui, mettant en pratique les directives de Pie XI sur l'action catholique, se feraient les hérauts du précepte dominical. Notre ambition est-elle trop haute? Nous souhaitons que dans toutes nos associations catholiques: Société Saint-Jean-Baptiste, Association des Voyageurs de Commerce, Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, Syndicats catholiques nationaux, Union catholique des Cultivateurs, Chevaliers de Colomb, Association catholique des Employés de chemin de fer, Société des Artisans, Alliance Nationale, Forestiers, Comités paroissiaux... toutes ces sociétés, et non seulement au Conseil central, mais dans chaque section ou cercle qui tient des assemblées régulières, il y eut, sinon durant la Semaine même du dimanche, ce qui ne serait pas partout facile, au moins à cette époque, une causerie ou conférence sur l'observation du dimanche.

Les membres, je crois, retireraient grand profit de cette initiative. Ce serait un excellent moyen d'en faire les apôtres qui iraient à leur tour semer la bonne parole dans d'autres milieux.

Une telle conférence n'est pas trop difficile à bâtir. Voici un plan qui pourrait être utilisé.

INTRODUCTION

Mgr Lapointe écrivait en 1924: « ...Il y a près de vingt ans que la province de Québec subit cet affront (violation du repos dominical). Vingt ans que la loi divine et l'une

de nos plus importantes lois civiles sont obstinément violées dans un seul but de lucre, par un groupe d'hommes dont le scandale qu'ils donnent à notre population est d'autant plus grand qu'ils sont plus élevés et plus puissants. »

Si l'on rapproche cette déclaration de celle de nos évêques, en 1923, on aura quelque idée de la gravité de la situation: « Le mal est déjà tel... qu'en certains endroits, il est devenu une sérieuse menace pour la foi et pour les bonnes mœurs et une véritable plaie sociale. »

Le cri d'alarmé lancé en 1923 et 1924 a-t-il été entendu?... a-t-il éveillé et coordonné les bonnes volontés?... et le mal dénoncé a-t-il été enrayé?

Une brève réponse à ces questions permettra de préciser la situation actuelle, au sujet du repos dominical... et indiquera les remèdes qui s'imposent pour garder à notre dimanche son caractère catholique.

LA SITUATION

A. — Le mal dénoncé a-t-il été enrayé?

Disons-le tout de suite: Non!... La violation du dimanche se perpétue et s'accroît! Sa marche progressive atteint déjà bien des domaines.

1. — Au début.

Infractions isolées — petites brèches — coups de sonde, c'était la période d'expérimentation: on voulait voir jusqu'où on pourrait aller, on expérimentait la solidité de la digue de la loi et de la conscience!

2. — Aujourd'hui.

Travail du dimanche est devenu un fait navrant... une habitude qui s'implante, une tendance qui se généralise.

De la grande industrie, il gagne la petite; on le trouve non seulement à la ville, mais même à la campagne.

Son champ d'action ne se restreint plus seulement aux grandes entreprises, mais couvre encore le domaine des amusements, du commerce et des affaires particulières.

La preuve de ces affirmations ?

1923 et 1924: Nous connaissons l'état des choses à ce moment-là, par les citations données plus haut.

Or, depuis cette date, les communiqués périodiques de la Ligue du Dimanche, les notes parues dans plusieurs journaux: *le Devoir*, *l'Action Catholique*, *le Droit*, *le Progrès du Saguenay*, *le Bien Public*, ont établi que s'il y a eu dans l'industrie de la pulpe et du papier une certaine amélioration pour la production, par contre l'habitude s'est généralisée de faire le dimanche des nettoyages et des réparations absolument condamnés par la loi. Et que d'autres faits relevés dans la petite industrie, la construction, le commerce, les amusements payants.

B. — Le cri d'alarme a-t-il éveillé et coordonné les bonnes volontés ?

Oui, un peu, mais pas assez.

1. — Il a suscité la Ligue du Dimanche.

2. — Il a déclenché une campagne d'idées par journalisme catholique.

3. — Il prépare réaction énergique actuelle.

Mais

4. — Il n'a pas atteint une grande partie de la classe dirigeante, qui reste muette, — la masse du peuple, qui ne s'intéresse pas, — les autorités municipales et provinciales qui se contentent de quelques interventions peu efficaces.

Il y a du travail de fait; il en reste davantage à faire. Les bonnes volontés ne manquent pas, mais elles sont éparées. Il reste à les coordonner et les lancer, puis à leur garder l'élan..., il reste surtout à obtenir que le gouvernement prenne lui-même en main l'exécution de la loi.

II. — LES DANGERS

A. — Pour l'individu:

1. — Servage physique engendre servage moral. On se familiarise avec le mal... et très vite quand cela paie.

2. — A cette première déchéance, une autre.

Ignorance progressive de religion. Oubli de ses devoirs. Foi s'atrophie, préjugés s'enracinent. Perte de foi précédée par indifférence religieuse.

B. — Pour la famille:

1. — Exemple néfaste, au point de vue religieux, du père violateur du repos dominical, sur enfants.

Pratique et paroles du chef de famille viennent en contradiction d'enseignement de l'Église et de l'école. Foyer chrétien... devient tiède, indifférent, en attendant d'être hostile, si difficultés ou intérêts.

2. — Le travail du dimanche désorganise la famille; en affaiblissant le père, il prépare enfants anémiques, sans vigueur.

III. — LES REMÈDES

Constater le mal est bien; réagir est mieux. Mais comment?

1. — En vivant mieux sa religion: observance intégrale du repos dominical. Non pas d'une façon pharisaïque, puritaine, mais chrétienne, mais catholique, suivant les directions des évêques.

2. — En veillant à ce que la loi soit appliquée.

C'est ce que demande l'épiscopat dans sa dernière lettre pastorale. Il en fait même un devoir à chaque catholique.

a) Action individuelle. Intervention personnelle, quand possible et efficace.

b) Action collective — sociétés, groupes paroissiaux, Ligue du Dimanche, en faire partie, seconder initiative, etc.

c) Action des autorités municipales, provinciales. C'est sur cette dernière action qu'il faut surtout compter. Elle seule est assez puissante pour faire disparaître le fléau. S'unir et agir pour l'obtenir. Interventions, auprès des députés et du procureur général, de corps autorisés, conseils municipaux, sociétés diverses.

On trouvera dans la brochure publiée en 1927 par la Ligue du Dimanche: *Le Repos dominical*, tout le problème envisagé sous ses différents aspects.

Puisse une élite accepter cette tâche et contribuer à bouter hors de notre province le monstre hideux du dimanche profané.

LA LIGUE DU DIMANCHE

VIII

Heure sainte de Réparation

POUR LA PROFANATION DU DIMANCHE

Offrande de l'heure: Seigneur Jésus, Créateur, Conservateur et Maître absolu de l'univers, Rédempteur, Sauveur et Bienfaiteur souverain du genre humain, nous sommes réunis à vos pieds, ce soir, pour accomplir un grand devoir de réparation. Nous vous apportons donc notre gerbe d'hommages et nous vous prions, par le Cœur immaculé de Marie, de vouloir bien mettre cette gerbe dans votre Cœur divin, avec celles de tous nos compatriotes de la province de Québec, pour l'offrir à votre Père céleste, en union avec toutes les messes qui se disent en ce moment, afin de réparer le tort causé à la gloire divine par les nombreuses profanations du saint jour du Seigneur. Daignez faire agréer notre bonne volonté, nous aider à apaiser la juste colère divine et

nous obtenir la faveur que le précepte du dimanche soit mieux observé dans notre province.

Credo, trois *Ave* et première dizaine du chapelet.

Premier quart d'heure: ADORATION

Réflexions: La profanation du dimanche par le péché est bien la plus pénible au bon Dieu. Loin de faire des œuvres saintes pour faire saint le jour du Seigneur les pécheurs font des œuvres criminelles, commettent des révoltes contre l'Autorité souveraine, insultent le souverain Bienfaiteur et se servent même de ses dons pour l'outrager... par exemple, par les péchés de gourmandise, d'ivrognerie, de blasphème, d'impureté, d'injustice, de jeu à l'argent, de danses, de fréquentations, de spectacles ou d'autres amusements scandaleux...

Réparation: O grand Dieu, Créateur, Conservateur et Maître absolu de l'univers, je crois fermement en votre toute-puissance, en votre infinie sagesse, en votre souveraine autorité et je vous offre l'hommage de ma foi en réparation de la profanation du dimanche par tant de monstrueux péchés...

O grand Dieu, Rédempteur, Sauveur et Bienfaiteur souverain du genre humain, je me sou mets avec respect à votre autorité infiniment sage, à vos lois souverainement bienfaisantes, et je vous offre l'hommage de ma soumission la plus humble, de mon adoration la plus fervente pour réparer la profanation du dimanche par tant de monstrueux péchés.

Deuxième dizaine du chapelet.

Deuxième quart d'heure: RECONNAISSANCE

Réflexions: La profanation du dimanche par le travail servile est encore bien pénible au bon Dieu, parce qu'elle cause un tort considérable à sa gloire: la cessation

du travail dans l'univers étant un hommage immense de soumission à sa souveraine autorité et de confiance en sa généreuse providence. Malheureusement cette profanation est encore beaucoup trop fréquente dans notre province: travaux des champs, fabrication de la pulpe, de papier ou d'autres produits, couture dans les familles, commerce (épiceries, pharmacies, pâtisseries, etc.), construction, transport des marchandises...

Réparation: O grand Dieu, Créateur, Conservateur et Maître absolu de l'univers, j'admire vos infinies perfections qui se manifestent dans la création et le gouvernement du monde, je me réjouis de toutes les louanges que vous en recevez et je vous offre l'hommage de mon amour le plus sincère, de ma reconnaissance la plus vive, en réparation de la profanation du dimanche par le travail servile.

O grand Dieu, Rédempteur, Sauveur et Bienfaiteur souverain du genre humain, j'admire en particulier la tendresse, la générosité sans bornes que vous faites paraître à notre égard dans tous nos besoins temporels et spirituels, je me réjouis de la grande confiance qui nous en revient et je vous offre l'hommage de mon amour le plus sincère...

Troisième dizaine du chapelet.

Troisième quart d'heure: EXPIATION

Réflexions: La profanation du dimanche par le mépris de la sainte messe est tout spécialement pénible au bon Dieu, parce qu'elle le prive de l'hommage le plus considérable que nous puissions lui rendre, et de fait, du seul hommage vraiment digne de ses infinies perfections.

Ici encore quelle lamentable profanation dans notre province: plusieurs, beaucoup manquent la messe... la font manquer à leurs propres enfants ou à d'autres...

l'entendent fort mal... la font mal entendre à d'autres... arrivent en retard ou partent avant la fin... déprécient la messe dans les conversations...

Réparation: O grand Dieu, Créateur, Conservateur et Maître absolu de l'univers, je suis souverainement heureux de savoir que nous avons dans la sainte messe le grand moyen de vous offrir un hommage tel que le méritent vos infinies perfections et je vous prie d'agréer l'offrande de mon amour et de ma ferveur en réparation de la profanation du dimanche par le mépris de la sainte messe...

O grand Dieu, Rédempteur, Sauveur et Bienfaiteur souverain du genre humain, j'éprouve une grande joie, un immense bonheur à la pensée que vous voulez bien nous donner, dans le saint sacrifice de la messe, le moyen de nous appliquer les mérites infinis de votre cruelle passion et je vous prie d'agréer l'offrande de mon amour...

Quatrième dizaine du chapelet.

Quatrième quart d'heure: DEMANDE

Réflexions: La profanation du dimanche par le mépris de la parole divine est encore bien pénible au bon Dieu, parce qu'elle le prive en grande partie de l'hommage dû à son infinie justice et à sa tendresse sans bornes.

Pour amener ses enfants à observer son jour, il a fait de grandes promesses de succès, de prospérité et de bonheur pour les observateurs du précepte et des menaces terribles contre les transgresseurs (*Lév.*, XXVI, 2-12; *JÉR.*, XVII, 24 sqq; *JÉR.*, XVII, 27; *Ex.*, XXXI, 14; *Num.*, XV, 32)... quel mépris de sa parole divine si le dimanche est profané! Pour nous faciliter la connaissance des vérités, des devoirs, des vertus, etc..., de tous les moyens de salut, il nous parle le dimanche par la bouche du prêtre... Et si nous ne sommes pas au rendez-vous?...

Réparation: O grand Dieu, Créateur, Conservateur et Maître absolu de l'univers, je me réjouis de toute mon âme au souvenir de vos divines promesses et je vous offre ma prière la plus fervente avec ma confiance la plus entière pour obtenir une plus sainte, plus parfaite sanctification du dimanche, en réparation de sa profanation par le mépris de votre parole divine...

O grand Dieu, Rédempteur, Sauveur et Bienfaiteur souverain du genre humain, je vous bénis de tout mon cœur de nous avoir donné le ministère de la prédication pour nous faciliter le salut, je vous supplie de nous aider à tirer plus de profit de ce grand moyen de sanctification et je vous offre l'hommage de ma plus entière confiance en réparation de la profanation du dimanche par le mépris de votre parole divine.

Cinquième dizaine du chapelet.

LIGUE DU DIMANCHE

Nihil obstat:

AdélarD DUGRÉ, S. J., *Censeur dioc.*

Montréal, le 6 juin 1930.

Imprimatur:

A. Can. HARBOUR, V. G.

Marianopoli, die 21a Iunii 1930